

DELIBERATION N° 81/198 : NETTOYAGE DES VITRES DES LOCAUX MUNICIPAUX/SIGNATURE D'UN CONTRAT AVEC L'ENTRE-  
PRISE DE NETTOYAGE NEODOMIEN

Monsieur DENESY, Adjoint au Maire, informe l'Assemblée que, pour des raisons de sécurité, la Municipalité avait décidé de confier le nettoyage des vitres des locaux municipaux à un professionnel.

La Commune a donc lancé un appel d'offres auprès de 3 entreprises de nettoyage, à savoir:

- . Propen de NANCY,
- . Nettoyage H.G. de VILLERS-LES-NANCY
- . Nettoyage Néodomien de LUDRES.

A l'issue du dépouillement, c'est l'entreprise de Nettoyage Néodomien qui s'est avérée la moins disante.

La prestation demandée porte sur l'entretien des vitres, sur les deux faces, des bâtiments communaux suivants :

- . Bibliothèque, Comité d'Expansion, petite salle,
- . Ecoles primaire et maternelle rue de Secours,
- . Cantine scolaire,
- . Ecoles primaire et maternelle Pierre Loti,
- . Ecole maternelle Charcot,
- . Mairie,
- . M.J.C.,
- . Maison Emile Gallé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à signer un contrat avec l'entreprise de Nettoyage Néodomien, Chemin du Bon Curé à LUDRES, en vue d'accomplir les prestations énumérées ci-dessus, pour un montant T.T.C. de 5 633 F 04.

- les crédits nécessaires ont été prévus au Budget supplémentaire 1981.